

**Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal**

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

**Le 30 mars 2016 à 20 h 00**

\*\*\*\*\*

**Décisions prises et questions débattues****Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- ADOPTE le compte administratif 2015 de la Commune.
- ADOPTE le compte de gestion 2015 de la Commune.
- DÉCIDE l'affectation des résultats 2015 de la Commune.
  
- RECONDUIT pour 2016 les taux d'imposition de 2015.
- VOTE le budget 2016 de la Commune lequel se décompose comme suit :
 

- Dépenses et recettes de fonctionnement	317 930.72 €
- Dépenses et recettes d'investissement	181 279.00 €
- ADOPTE la liste des subventions aux associations pour 2016.
- VOTE une subvention de 2 700 euros au CCAS.
- ADOPTE le compte administratif 2015 du service des eaux.
- ADOPTE le compte de gestion 2015 du service des eaux.
- DÉCIDE l'affectation des résultats 2015 du service des eaux.
  
- VOTE le budget 2016 du service des eaux lequel se décompose comme suit :
 

- Dépenses d'exploitation	64 707.00 €
- Recettes d'exploitation	84 161.14 €
- Dépenses d'investissement	84 510.00 €
- Recettes d'investissement	91 185.05 €
  
- DECIDE l'achat d'un tracteur-tondeuse pour entretenir les abords du captage de la source et de l'unité de javellisation.
  
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le calendrier de mise en accessibilité des ERP (Établissement Recevant du Public).
- DECIDE d'instaurer une redevance pour occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux électriques et FIXE le montant aux plafonds réglementaires définis par les articles R2333-105-1 et R2333-105-2 du CGCT et DECIDE que cette redevance sera revalorisée automatiquement chaque année.
- NE SOUHAITE PAS participer à la souscription nationale "Verdun 1916- Forêt d'exception" au motif que notre budget ne permet pas une telle action.

**Questions et informations diverses :**

Monsieur le Maire :

- Donne lecture du courrier de Monsieur Gérard Billet qui réagit à la remarque d'un conseiller municipal dans le compte rendu du conseil municipal du 04/02/2016.
- Rend compte de la réunion à laquelle il a participé concernant l'installation de bornes électriques de

recharge pour véhicules électriques et précise qu'il reste encore des points à éclaircir.

- Informe que la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la propriété sise au 442 rue de la Fontaine.
- Demande que les conteneurs à déchets soient rentrés par les habitants dès le soir de la collecte pour des raisons de sécurité et d'esthétique.
- Informe qu'une réunion publique d'information concernant la révision du POS en PLU aura lieu le 13 avril 2016 à 18h30 salle communale du préau.
- Signale que lors de la réunion de la Communauté de Communes, il a été évoqué le renouvellement des bacs à déchets ménagers (information transmise aux administrés au dos de leur facture). Les anciens bacs (propriété de la commune), seront laissés aux habitants pour assurer la collecte des déchets verts, ces derniers ne seront plus collectés dans des contenants non normalisés.
- Informe que suite à des plaintes relatives à des aboiements intempestifs de chiens, après plusieurs tentatives de conciliation, une procédure auprès du Procureur de la République sera engagée si le problème n'est pas résolu.
- Signale la tenue d'un concert gratuit à l'église le Dimanche 15 Mai 2016

Madame Christelle Méry :

- Remercie au nom du Comité des Fêtes parents et enfants de leur participation à la chasse aux trésors lors des fêtes de Pâques
- Rappelle que le vide grenier aura lieu le 8 mai comme tous les ans.

La séance a été levée à 21 heures 10

Sommeval, le 01/04/2016  
Le maire, André Billet